

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2024_1_8

**Objet : ADHESION DU CCAS A
L'ANDES**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 28 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 28 fevrier, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC.**

Etaient présents :

Mr. MARCILIAC Jerome,
Mme WECKERLIN Carine,
Mme BARATA Silvia,
Mr. DUMETZ Jean-Philippe,
Mme PAUL Jany,
Mme DAHMAN Hinda,
Mme MERZOUGUI Noura,
Mme CHAUVIN Anny,
Mr. CASTELLO Patrick,
Mme BAUMANN Claude,

Absents :

Mme ROSMARINO Laurence,
Mme GIRAUD Alberte,
Mme MOREL Anne marie.

Absents donnant pouvoir : -

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –
Responsable du CCAS

ADHESION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU RESEAU ANDES

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Fare les Oliviers,

Après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires)

Considérant que l'ANDES est l'un des principaux réseaux d'aide alimentaire français, qui fédère un réseau d'épiceries sociales et solidaires autour de valeurs communes définies au sein de sa charte.

Considérant que la mission de l'ANDES est de favoriser l'accessibilité d'une alimentation saine et de qualité et l'insertion sociale des personnes en situation de précarité, par le biais des épiceries sociales et solidaires qu'elle fédère et des actions qu'elle met en place.

Considérant que l'ANDES soutient le développement des épiceries sociales et solidaires et leur implantation durable par différents biais : actions de formation, d'approvisionnement, communication externe, partenariats, relations avec les pouvoirs publics, programme d'insertion par l'activité économique, outils de traçabilité, actions d'évaluation, ...

Considérant l'intérêt pour le CCAS et plus particulièrement pour l'épicerie du cœur d'adhérer à l'ANDES afin d'intégrer le réseau des épiceries sociales et solidaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'ANDES et de dispenser de représenter, chaque année, le renouvellement de l'adhésion. Elle prendra fin par délibération du conseil d'Administration.

S'ENGAGE à payer chaque année la cotisation selon le barème en vigueur. Elle s'élève pour 2024 à 200.00 €.

DIT que les crédits nécessaires au montant de cette cotisation annuelle seront prévus aux chapitres et article correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

